



SIVOM DE L'EST GESSIEN

PROCES-VERBAL

SIVOM DE L'EST GESSIEN

SEANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2016

Sous la présidence de Monsieur GIRIAT Max

Etaient présents :

Pour Ferney-Voltaire : Mmes et MM. De Lavernette, Grattaroly, Guiderdoni, Landreau, Ly, Patriarca, Philipps, Raphoz, Rigaud, t'Kint de Roodenbeke, Unal

Pour Prévessin-Moëns : Mmes et MM. Charillon, Frammery, Kung, Martin, Wunsch-Vincent

Pour Ornex : Mmes et MM. Delavenne, Ganne, Giriat, Obez, Roch

Secrétaire de séance : M. Jean-François Obez
assisté de Fara Randimbisoa

Etait présente : Anissa Tabet

Etait invité et présent :

Etaient absents excusés : M. Grandpré, pouvoir à Mme Charillon
M. Vonner, représenté par M. Grattaroly
M. Coin, représenté par Mme Kung
Mmes Etcheberry et Mouny

Etaient absents : Mme Ansellem
M. Imobersteg

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2016
- 3) Modification du nombre de membres aux commissions
- 4) Admission en non-valeur
- 5) Décision modificative du budget n° 4
- 6) Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion
- 7) Mise à jour du règlement du service du portage de repas
- 8) Divers

En préambule :

Présentation de la démarche sur le soutien à l'offre de soins

A l'occasion de la réunion de présentation aux professionnels de santé de la plaquette de promotion du territoire (action 6) le 20 octobre 2016 à laquelle l'ensemble des élus du SIVOM est invité à participer, et en présence de la coordinatrice du conseil départemental, Laura Millard, coordinatrice santé du SIVOM, procède à une présentation complète de la démarche, du diagnostic aux actions prévues et mises en œuvre par le SIVOM, en précisant l'état d'avancement. A Charillon rappelle que le SIVOM est inscrit comme territoire pilote dans le contrat territorial de santé.

Un fort appui politique à cette démarche du SIVOM doit permettre une mobilisation de professionnels de santé du territoire en conséquence. En effet, leur engagement aux côtés du SIVOM en tant que référent métier au sein de la communauté de soignants (action 8) est crucial au moment où le SIVOM met en place le guichet unique (action 7).

Présentation du projet de médiathèque de la commune de Ferney-Voltaire

La commune de Ferney-Voltaire travaille actuellement sur le projet de création d'une médiathèque dans la ferme du Châtelard, rue de Meyrin (voir extrait du Ferney-Magazine journal municipal complet sur <http://www.ferney-voltaire.fr/img/ferney-magazine-37.pdf>)

Les services de la commune présentent le projet à ses partenaires SIVOM.

Au terme de cette présentation, les élus s'accordent à dire que le travail en réseau sur ce sujet peut présenter un aspect intéressant, les communes volontaires seront associées aux commissions de travail de la commune de Ferney-Voltaire.

La réunion ordinaire du Comité Syndical du SIVOM de l'Est Gessien du 19 octobre 2016 a eu lieu à la mairie de Préveessin-Moëns à 18H30, sous la présidence de Monsieur Max GIRIAT, président du SIVOM.

Point 1 – Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur JF Obez est désigné secrétaire de séance.

Point 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2016

L'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal du 14 septembre 2016.

Point 3 – Modification du nombre de membres aux commissions

Arrivée de PM Philipps

Le président rappelle que le règlement intérieur du SIVOM dispose dans son article 14 que « *Chaque commune membre du SIVOM doit être représentée au sein de chaque commission par un membre du comité. Le nombre de membres aux commissions (à l'exclusion du président) ne peut dépasser 8 membres* ».

Avec la désignation de nouveaux délégués pour la commune de Préveessin-Moëns, l'exécutif propose d'augmenter le nombre de membres à ces commissions qui doit être, selon le règlement intérieur, représentatif des communes, article 14 : « *La composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appels d'offres et bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante* »

	Com personnel /finances	Com scolaire/ sociale	Com sport	Com travaux	Com conurbation	Comité pilotage Offre soins	Comité pilotage Cuisine centrale
PM	M Coin— C Martin	A Etcheberry-M Coin-C Martin	B Frammery- E Imobersteg-L Ansellem	B Frammery- E Imobertseg	E Imobertseg- A Charillon	C Martin	A Etcheberry- M Kung
O	JF Obez- D Ganne	MC Roch-M Fournier	W Delavenne- JA Duret	W Delavenne- MC Roch	JA Duret- JF Obez	MCRoch- JF Obez	D Ganne- WDelavenne
FV	H Delavernette- R Vonner- D Raphoz- D Rigaud	E T kint- V Mouny- H Delavernette	JF Patriarca- JL Guiderdoni	JF Patriarca-E t Kint-CJ Ly-PM Philipps	C Landreau- JL Guiderdoni- PM Philipps-D Rigaud	K Unal- D Rigaud	V Mouny-PM Philipps

A la demande de E t’Kint de Roodenbeke, il est confirmé que les membres suppléants peuvent être membres des commissions. JF Patriarca rappelle que la représentation doit être proportionnelle.

Le comité fixe alors à l’unanimité à 9 le nombre de membres dans les commissions réparti entre 4 délégués de la commune de Ferney-Voltaire, 3 délégués de la commune de Préveessin-Moens et 2 délégués de la commune d’Ornex.

La composition des commissions sera validée lors du prochain comité.

Point 4 – Admission en non-valeur

Le président explique que le Trésor Public propose au SIVOM d’admettre en non-valeur la somme de **2758,15 €** et d’inscrire les crédits budgétaires afin de procéder au mandatement 1948,70 euros au compte **6541** et 809,45€ au compte **6542** en diminuant le compte **022** dépenses imprévues de **- 2758,15 euros**.

Cette annulation de dettes du service de restauration scolaire se justifie, d’une part, en raison des seuils de poursuite de 130 € pour les oppositions compte bancaire et saisies bien meubles, et d’autre part, d’une annulation de dette par le tribunal.

A la demande de JF Patriarca, il est précisé qu’une procédure de relance est mise en place par les services mais qu’elle peut présenter des limites. E t’Kint de Roodenbeke explique que la seule méthode en cas de non-paiement est l’exclusion des services. D Raphoz rappelle que le montant des admissions en non-valeur est peu conséquent au vu du nombre d’enfants bénéficiant des services.

Le comité approuve à l’unanimité l’admission en non-valeur des sommes et l’inscription des sommes nécessaires au budget.

Point 5 – Décision Modificative n° 4

Le président propose d’approuver la décision modificative n° 4 :

- une rallonge pour le remplacement de jeux à l’école maternelle
- une rallonge pour la pose d’une pompe adoucisseur au gymnase St-Simon

INVESTISSEMENT					
CHAPITRE	objet	ARTICLE/SERVICE	FONCTION	DEPENSES	RECETTES
23	école maternelle	2313-89	2	10 000 €	
020	étude hall sport	2031-87	4		-12 100 €
2313	gymnase st simon	2313-94	4	2 100 €	
			TOTAL	12 100,00 €	-12 100,00 €

Le comité approuve à l'unanimité la modification budgétaire n° 4.

Point 6 – Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion

D Raphoz se retire des débats et du vote en tant que membre du centre de gestion.

Le président explique que le contrat de médecine du travail avec le docteur Mogenet arrive à échéance le 1^{er} Novembre prochain. Le médecin réduit son activité et l'offre de médecine du travail sur le territoire est déficitaire.

Considérant que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents territoriaux en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions, que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle, et que ce service peut être établi auprès d'un service créé par le Centre de Gestion, que le Centre de Gestion de l'Ain a mis en place un tel service, le président propose d'adhérer au service de médecine préventive géré par le Centre de Gestion de l'Ain à compter du 1^{er} janvier 2017 par la signature de la convention avec le Centre de Gestion de l'Ain. A la demande de Mme Kung, il est précisé que le montant de la consultation est de 80€ par agent. Des permanences seront prévues sur le territoire.

Le comité approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

Point 7 – Mise à jour du règlement du service de portage de repas

Retour de D Raphoz

Le président explique que la commission scolaire, réunie le 28.09.2016, propose d'approuver le règlement de service du portage de repas à domicile.

Les modifications du règlement intérieur du service portent essentiellement sur des précisions liées aux respects réglementaires d'hygiène pour le transport, les modalités de préparation des repas, ...

Le comité approuve la modification du règlement du service de portage de repas qui sera mis en publication à compter du 1^{er} novembre 2016.

Point 8 – Divers

Relevé des décisions prises par le Président en vertu des délégations reçues par délibération du Comité Syndical et certificats administratifs établis :

Marché de service :	PRESTATAIRE ET MONTANT HT	
Test acoustique restaurant scolaire	REZON	1 536 €
Etude géotechnique projet gendarmerie	AIN GEOTECHNIQUE	8 268€
Marché de travaux :		
Traitement fuite auvent gym	Ferblanterie gessienne	720 €
Reprise cheminement cantine	APTV	1 620 €
Reprise cour Ecole élémentaire	APTV	1 278 €
Dépose et pose sable sautoir gymnase St Simon	COSEEC	1 740 €
Marché de fourniture		
Remplacement de la pompe doseuse adoucisseur CSHA	PIGNARD	1 333.20 €
Pose d'une pompe doseuse adoucisseur gymnase St Simon	PIGNARD	3 061.68 €

Test acoustique restaurant scolaire : E t'Kint de Roodenbeke explique qu'un test acoustique a été initié à la cantine suite aux travaux d'amélioration du bâtiment (isolation, paroi phonique,..) et aux changements d'organisation du service pour quantifier le bénéfice des efforts fournis. A la remarque de D Rigaud qui s'interroge sur la pertinence d'une telle démarche dès lors que les agents de service constatent déjà des améliorations, il est précisé qu'une étude neutre par un prestataire permet une communication auprès des familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
Jean-Francois OBEZ

Le Président de séance,
Max Giriat